

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 mai 2013

CP 13/05-32

L'an deux mille treize, le 27 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

SUBVENTION ASSURANCE GRELE 2012

Dans sa séance du 15 novembre 2012, le Conseil Général a reconduit les modalités d'attribution de la subvention accordée aux agriculteurs qui s'assurent contre la grêle pour la campagne 2012.

Lors du Budget Primitif 2013, l'Assemblée Départementale a voté un crédit de 230 000 € pour cette opération.

Conformément au règlement 2012 (Arrêté Départemental n° 2012-2336), je vous sou mets, pour avis, la répartition de cette enveloppe telle que présentée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 657414 – sous-fonction 928 du Budget Départemental.

* Autorisation d'Engagement 2013	230 000 €
* Engagé à ce jour	0 €
* Engagement à la présente Commission	216 680 €
* Disponible sur l'exercice 2013	13 320 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition des subventions suivantes accordées au titre de l'assurance grêle 2012 d'un montant global de 216 680 € :

N°	PRIME DE BASE	ASSURANCE	NOMBRE AGRICULTEURS CONCERNES	MONTANT
1	67 707 € <i>AGR04701</i>	ALLIANZ (Branche Grêle LA RURALE) Case courrier 81235 20, place de Seine 92086 - PARIS LA DEFENSE CEDEX	31	5 917 €
2	157 180 € <i>AGR04702</i>	AVIVA Assurances Service APGR Grêle 13, rue du Moulin Bailly 92271 - BOIS-COLOMBES CEDEX	81	14 913 €
3	64 811 € <i>AGR04703</i>	AXA France Iard Parc Technologique Europarc 163, avenue du Haut Lévêque 33608 - PESSAC CEDEX	43	6 808 €
4	3 863 € <i>AGR04704</i>	AXA France Mutuelle Parc Technologique Europarc 163, avenue du Haut Lévêque 33608 - PESSAC CEDEX	3	405 €
5	436 737 € <i>AGR04705</i>	GAN ASSURANCES Immeuble Michelet 4 à 8, Cours Michelet 92082 - PARIS LA DEFENSE CEDEX 13	179	38 721 €
6	317 760 € <i>AGR04706</i>	GENERALI FRANCE ASSURANCES 7, boulevard Haussmann 75456 - PARIS CEDEX 09	111	27 515 €
7	9 111 € <i>AGR04707</i>	GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE 2, avenue de Limoges B.P. 8725 79044 - NIORT CEDEX 9	2	832 €
8	682 749 € <i>AGR04708</i>	GROUPAMA D'OC 21, avenue de la Marne 31020 - AUCH CEDEX 9	389	66 951 €

N°	PRIME DE BASE	ASSURANCE	NOMBRE AGRICULTEURS CONCERNES	MONTANT
9	203 730 € <i>AGR04709</i>	L'ETOILE – Délégation Sud Le Saint-Exupéry 20, avenue Didier Daurat 31400 - TOULOUSE	56	13 022 €
10	309 393 € <i>AGR04710</i>	LA RURALE Case Postale 81235 20, place de Seine 92086 - PARIS LA DEFENSE CEDEX	110	24 950 €
11	42 940 € <i>AGR04712</i>	L'ÉTOILE - MMA 16 avenue Hoche 75008 PARIS	22	4 247 €
12	118 096 € <i>AGR04711</i>	PACIFICA 8 – 10, boulevard de Vaugirard 75724 - PARIS CEDEX 15	71	12 399 €
2 414 079 €				216 680 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657414, sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,